



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

RECU EN PREFECTURE

Le 27 février 2023

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20230210-D20230002210-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023.00022/2023 du 10/02/2023

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 33

de Votants : 38

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 2

Contre : 0

L'an deux mille vingt-trois, le dix février, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 13 février 2023, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.**

**Etaient présents : (33)**

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Djamaledine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Inayatfie KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Zoulfati MADI (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

**OBJET :**

**Régularisation de la participation au Global Government Summit à Singapour**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 29/01/2023 que la convocation avait été faite le 13/02/2023.

**Le Maire.**



**Absents : (9)**

Mme Rabia ASSAN (11<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal)

**Absents excusés : (2)**

M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire)

**Procurations : (5)**

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA donne pouvoir à M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (Conseillère municipale), Mme Marianne DAMARY donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI donne pouvoir à M. Anassi ALI (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (3<sup>ème</sup> adjointe au Maire)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Toiyifou RIDJALI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2020.00006/2020 du 07 février 2020 relative aux frais de missions et de déplacement temporaire des élus et des agents de la ville de Mamoudzou ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que le World Government Summit, à l'instar des rencontres Cités Unies France dont la ville est adhérente ou encore CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), permet aux gouvernements locaux de renforcer leur résilience à travers le réseautage. Il s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 2 février 2023 ;

**Considérant** que ce sommet mondial des gouvernants, organisé par le forum mondial des gouvernements, est un événement annuel unique qui explore les défis auxquels sont confrontées les fonctions publiques du monde entier ;

**Considérant** que les sessions se déroulent sous forme de table ronde conformément à la règle de Chatham House, favorisant un dialogue franc et ouvert sur les points de vue, les expériences, les succès et les échecs des participants et se concentrant sur des solutions pratiques et transférables ;

**Considérant** que ces réseaux ont démontré leur efficacité face à la dernière crise sanitaire qui a démontré leur capacité à apporter des solutions et réponses aux défis et parfois même avant les gouvernements centraux ;

**Considérant** que la ville de Mamoudzou souhaite participer à cette rencontre internationale pour étoffer son réseau tout en renforçant son expertise ;

**Considérant** que cette participation se fera du 28 janvier au 4 février 2023 afin de permettre à la délégation, en marge du sommet, de s'inspirer des travaux d'aménagement du front de mer de Singapour au profit des futurs aménagements qui doivent s'opérer sur le front de mer de Mamoudzou ;

**Considérant** que ce sera également l'occasion de rencontrer les instances de la présence française à Singapour, en premier chef l'Ambassade, le gouvernement singapourien et les entreprises locales afin d'échanger sur les opportunités globales pour Mamoudzou. Un rendez-vous a également été accordé par le Ministère des affaires étrangères de Singapour pour échanger sur leurs dispositifs d'accompagnement des territoires insulaires notamment dans la mise en œuvre des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) ;

**Considérant** que le conseiller diplomatique du Préfet de Mayotte, contacté par les autorités de Singapour à cet effet, est facilitateur de nos rencontres avec ses homologues de Singapour ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : De donner un avis favorable à la régularisation de la participation au Global Government Summit.

**Article 2** : De désigner Monsieur le Maire Ambdilwahedou SOUMAILA pour représenter la Ville à Singapour.

**Article 3** : De prendre en charge les frais occasionnés pour ce déplacement compris entre le 24 janvier 2023 au 4 février 2023 inclus.

**Article 4** : D'inscrire les dépenses afférentes à ce déplacement au budget communal.

**Article 5** : D'autoriser le Maire, ou à son absence, son représentant à signer tout document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/02/2023

**Le Maire**  
Le Maire de la Commune  
de Mamoudzou  
Ambdilwahedou SOUMAILA

